



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué en date du dix-sept avril 2026, s'est réuni en Mairie de Larajasse, sous la présidence de Madame Claude GOY, Maire,

Etaient présents : GOY Claude, ESSERTEL Franck, PONCET Marie Christine, BROSSARD Gilles, MALEYSSON Yann, DENIS Bruno, BARRON Karine, TOURRAL Gaëlle, THABUIS Jérôme, FAYOLLE Maud, FONT Emmanuel, DUPEYRON François, ORIOL Angélique, GOUTAGNY Nadine, TURBAN LINDECKER Céline, FAYOLLE Amandine, GUYOT Anthony, GUINAND Lucas

Absents :

Excusés : PIEGAY Gisèle,

Pouvoirs : PIEGAY Gisèle pouvoir à Claude GOY

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Marie Christine PONCET

Quorum : 10

18 présents – 19 votants

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour de la réunion :

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 02 avril 2026
- **Délibération** : Subvention à l'association Croq Livres
- **Délibération** : Subvention à l'association des classes en 6
- **Finances** :
 - **Budget Zone Artisanale** :
 - **Délibération** : Approbation du compte financier unique (CFU) exercice 2025
 - **Budget Communal**
 - **Délibération** : Approbation du compte financier unique (CFU) exercice 2025
 - **Délibération** : Affectation définitive du résultat 2025
- **Délibération** : Acquisition parcelles C1411-1415
- **Délibération** : Opposition au transfert d'un pouvoir de police spéciale au président de l'EPCI
- Tirage au sort des jurés d'assises
- Décisions du Maire

Questions diverses

- Retour sur les commissions communales

⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente en date 02 avril 2026 **est approuvé à l'unanimité.**

⇒ Marie Christine PONCET est nommée secrétaire de séance

⇒ **Délibérations**

N°2026-27 : Attribution d'une subvention à l'association Croq'livres

Madame le Maire fait part qu'il convient d'étudier les demandes de subventions des associations qui ont été reçues et étudiées par la commission vie associative.

Anthony GUYOT, représentant la commission vie associative, présente la demande formulée par l'association Croq'Livres pour 2026. Cette association a pour but la gestion de la bibliothèque communale, elle se substitue donc à la municipalité dans cette fonction.

La commission, au vu du bilan moral et financier fournis par l'association et de leur demande, propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention de 4 450,00 € à l'association Croq'Livres. Cette subvention permettra de poursuivre l'acquisition de nouveaux livres (ou autres supports).

Franck ESSERTEL, intéressé, ne prend pas part au vote.

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N°2026-28 : Attribution d'une subvention à l'association des Classes en 6

Anthony GUYOT, représentant la commission vie associative, présente la demande formulée par l'association des Classes en 6.

Cette association organise la fête des classards de cette année. Elle invite toute la population lors du vin d'honneur de cette journée. Il est précisé que la salle est également mise à disposition gratuitement.

La commission vie associative, au vu du bilan financier fourni et de leur demande, propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention de 500,00 €.

Madame le Maire propose au Conseil de valider cette proposition.

Approuvé à l'unanimité

N°2026-29 : Approbation du compte financier unique budget zone artisanale exercice 2025

Comme le prévoit la réglementation, Madame le Maire laisse la présidence à Gilles BROSSARD, adjoint aux finances, pour débattre et voter le compte financier unique.

Gilles BROSSARD présente au conseil municipal le compte financier unique de l'exercice 2025. Il retrace l'exécution du budget de la zone artisanale Bel Air de l'exercice écoulé et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Il explique que le résultat du compte financier unique du budget de la zone artisanale Bel Air pour l'exercice 2025 est le suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	0,00 €	0,79 €	0,00 €	0,79 €	0,79 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	61 105,37 €	61 105,37 €	61 105,37 €

Le montant de 0,79 € correspond à une écriture de régularisation. Il est précisé que ce budget est clôturé au 31/12/2025.

Madame le Maire sort de la salle du conseil municipal (son pouvoir n'est donc pas comptabilisé).

Gilles BROSSARD demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte financier unique de la zone artisanale Bel Air pour l'exercice 2025.

Approuvé à l'unanimité (17 voix)

N°2026-30 : Approbation du compte financier unique budget communal exercice 2025

Madame le Maire laisse de nouveau la présidence à Gilles BROSSARD, adjoint aux finances, pour débattre et voter le compte financier unique du budget communal.

Gilles BROSSARD présente le compte financier unique de l'exercice 2025 et explique que le résultat du compte financier unique du budget communal pour l'exercice 2025 est le suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	1 272 153,00 €	1 569 196,33 €	200 000,00 €	297 043,33 €	497 043,33 €
Investissement	1 306 592,71 €	803 833,22 €	708 441,61 €	-502 759,49 €	205 682,12 €

Soit un excédent :

- De fonctionnement de 497 043,33 €.
- D'investissement de 205 682,12 €.

Madame le Maire sort de la salle du conseil municipal (son pouvoir n'est donc pas comptabilisé)

Gilles BROSSARD demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte financier unique de la commune pour l'exercice 2025.

Approuvé à l'unanimité (17 voix)

N°2026-31 : Affectation définitive du résultat de l'exercice 2025 budget communal

Gilles BROSSARD continue la présentation et rappelle que le résultat de l'exercice 2025, constaté par le compte financier unique, est le suivant :

- Section de fonctionnement :
 - Un excédent de fonctionnement de : + 297 043,33 €
 - Un excédent de fonctionnement reporté de : + 200 000,00 €
 - Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : + 497 043,33 €
 - Section d'investissement :
 - Un déficit d'investissement de : - 502 759,49 €
 - Un excédent d'investissement reporté de : + 708 441,61 €
 - Résultat de clôture du budget annexe ZA Bel Air + 61 106,16 €
 - Soit un excédent d'investissement cumulé de : + 266 788,28 €
- Restes à réaliser en dépenses de : - 343 576,13 €
- Restes à réaliser en recettes de : + 478 186,99 €
- Avec un résultat réel d'investissement de : + 401 399,14 €

Gilles BROSSARD précise également que l'excédent d'investissement cumulé au 31/12/2025 (+ 266 788,28 €) est inscrit au chapitre 001 « solde d'exécution d'investissement reporté » au budget communal 2026.

La commission finances propose d'affecter le résultat de fonctionnement (+ 497 043,33 €) comme suit :

- + 297 043,33 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement » en recettes d'investissement,
- + 200 000,00 € au compte 002 « excédent antérieur reporté » en recettes de fonctionnement.

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

Gilles BROSSARD souhaite profiter de cette réunion pour expliquer quelques notions de gestion financière et répondre aux questions des conseillers. Il informe que la situation est plutôt sereine. Il faut cependant veiller à être constamment vigilants sur les dépenses de fonctionnement. Quelques projets d'investissements peuvent être envisagés, notamment sans emprunter. Les investissements sont donc modulés en fonction des besoins et des finances.

Madame le Maire fait remarquer que les projets de la Commune sont en général des services mis à disposition de la population, avec donc très peu de retours sur investissement, ce qui est le sens même des projets publics.

Quelques informations générales budgétaires et quelques principes importants de la comptabilité publique :

- Séparation de l'ordonnateur (=Commune) et du comptable (=DGFIP qui contrôle les écritures de l'ordonnateur)
- Annualité budgétaire : du 01/01 au 31/12, avec possibilité de décisions modificatives en cours d'année
- Unité budgétaire : mais possibilité de budgets annexes pour certaines activités particulières (exemple lors de la construction d'un lotissement communal)
- Budget CCAS à part du budget communal, mais est un budget propre, non un budget annexe
- Equilibre budgétaire : le budget doit être voté en équilibre, section par section (équilibre pour le fonctionnement et équilibre pour l'investissement)
- Universalité : toutes les recettes et dépenses figurent au budget et aucune contraction entre les dépenses et recettes n'est possible (exemple en cas de reprise de matériel)
- Sincérité budgétaire : les montants votés doivent être le plus sincère possible
- Toutes les dépenses sont exprimées en TTC, même si on a des recettes de TVA de manière ultérieure (essentiellement les investissements et quelques articles des dépenses de fonctionnement)
- Quelques termes techniques : mandat = écriture d'une dépense titre = écriture d'une recette

N°2026-32 : Acquisition des parcelles C 1411 – C 1415

Madame le Maire présente la proposition d'acquisition de deux parcelles dans le bourg de Larajasse. La famille du propriétaire décédé a contacté les élus pour savoir si la Commune serait intéressée par les parcelles situées dans le bourg de Larajasse.

Il s'agit des parcelles C 1411, d'une superficie de 91 m² et C 1415 d'une superficie de 169 m². L'une d'entre elle comprend un garage sur l'une d'entre elle.

Compte tenu de la position stratégique de ces parcelles, Madame le Maire propose d'acquérir ces parcelles. Le prix de vente proposé est de 50 000 €, frais d'agence inclus.



Aucun projet n'étant prévu à court terme, le jardin pourra continuer à être travaillé par la personne actuelle et le garage pourra être loué.

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N°2026-33 : Opposition au transfert d'un pouvoir de police spéciale au président de l'EPCI

Madame le Maire informe que réglementairement, les pouvoirs de police spéciale liés à l'exercice des compétences transférées sont attribués de plein droit au président de la CCMDL.

La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) exerce les compétences en matière de voirie, d'assainissement, d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage, de gestion des déchets ainsi que d'habitat (PLH, OPAH, et PIG). Les pouvoirs de police spéciale correspondants seraient donc transférés de plein droit à son président.

Madame le Maire propose toutefois de s'opposer à ce transfert automatique, afin de permettre à la commune de conserver la maîtrise de ces pouvoirs de police, dans un objectif de gestion de proximité adaptée aux spécificités locales.

En conséquence, Madame le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette opposition.

Approuvé à l'unanimité

⇒ **Tirage au sort des jurés d'assises**

Madame le Maire fait part de l'arrêté préfectoral du 1er avril 2026 relatif à l'établissement des listes préparatoires du jury d'assises du Rhône pour l'année 2027.

La Commune de Larajasse doit tirer au sort 3 personnes de la liste électorale pour établir cette liste préparatoire.

Un 1er tirage donne le n° de page et un 2° le n° de ligne :

- N° page : 42 - n° ligne : 1 - NOM : DAUTHIER-MILLOT Anthony
- N° page : 58 – n° ligne : 10 - NOM : FLAMENT Marie-Paule Lucie, épouse COEUR
- N° page : 106 – n° ligne : 10 – NOM : NESME Dominique, épouse PHILIS

Ces personnes vont recevoir un courrier les informant de ce tirage au sort, de la procédure qui va suivre et leur demander des informations nécessaires.

Madame le Maire précise que ces 3 personnes feront partie d'une liste préparatoire composée de 1 492 jurés. La liste définitive sera établie ultérieurement par la 1^{ère} Présidente de la Cour d'Appel qui tirera au sort 45 personnes maximum qui seront appelées à faire partie du jury d'assises

⇒ **Décisions du Maire**

Date	Objet	Fournisseur / demandeur / intéressé	Montant HT
3° : marchés publics inférieur à 100 000 € HT faisant objet d'un contrat			
08/04/2026	etude sol pour assainissement autonome Parc l'Aubépin	AGEAU	541,67 €
14° : droits préemptifs adresse terrain			
07/04/2026	67 Rue des Anciens Combattants	OML Notaires	pas de préemption

⇒ **Questions diverses**

Un tour de table est proposé pour faire le compte rendu, entre autres, des commissions qui ont pu se réunir :

- Services techniques : Compte rendu par Franck ESSERTEL
 - Agents techniques : fin du contrat pour l'agent du Gelf et arrêt de travail actuel d'un agent. Il est envisagé de recruter un agent saisonnier pour cet été :

- diffusion d'un profil de poste pour un jeune à partir de 18 ans pour juin, juillet, aout.
- Les agents ont démarré l'enrober à froid
 - Commission voirie : Compte rendu par Franck ESSERTEL
 - Hameau de St Pierre : chemin très endommagé, sa rénovation risque de concerner l'ensemble de l'enveloppe CCMDL
 - Commission bâtiments : Compte rendu par Bruno DENIS
 - De gros travaux sont nécessaires sur le pôle d'animation suite aux fuites via les toits terrasse : il faut en finir avec les rafistolages et envisager une réparation sur l'ensemble et entretenir les toits terrasse, qui n'a visiblement jamais été fait
 - Travaux d'aménagement de Lamure : finalisation des marquages au sol d'ici cette fin de semaine
 - Toilettes de l'Aubépin : toujours en attente de devis pour l'assainissement
 - Petits travaux sur différents bâtiments
 - Commission école : Compte rendu par Karine BARRON
 - Prévoir une réunion pour les inscriptions cantine et garderie pour la rentrée prochaine : permanences, documents à mettre à jour : fiche d'inscription, règlements intérieurs, ... pour validation en conseil municipal de juin si besoin
 - Commission information : Compte rendu par Karine BARRON
 - Les « Larajasse info » sont reçus, seront remis à la fin de la réunion pour distribution
 - Revoir la répartition des tournées de distributions. L'idéal serait de pouvoir définir le nombre de boîtes aux lettres par hameau, pour une meilleure répartition.
 - Maud FAYOLLE :
 - Croix des Séchères : risque de tomber. *Réponse* : cette croix est privée (de même que le chemin). La question avait déjà été évoquée avec le propriétaire qui ne souhaite pas qu'elle soit restaurée.
 - A assisté à un Webinaire sur les frelons asiatiques, ce qui lui a permis d'avoir des 1ères informations très intéressantes. Il lui est conseillé (de même que Jérôme Thabuis autre référent) de contacter Patrick CHILLET, ancien élu et référent frelons.
 - Commission vie associative : Compte rendu par Anthony GUYOT
 - Demande de subvention du twirling : sera proposée au prochain conseil
 - Répartition des associations entre les membres de la commission pour qu'il y ait un référent et ainsi faciliter les relations avec les associations
 - Salle communale de la Maison Grange : proposition de donner un nom et de réfléchir à son utilisation (en + de l'utilisation déjà actée avec P'Oser, solidair'aidants et des résidents)
 - Informe le conseil que beaucoup de demandes de subvention sont reçues notamment de la part des écoles (MFR, lycées professionnels...), AFM téléthon, ... mais pour lesquelles il n'est pas accordé de subvention.
 - Anthony GUYOT :
 - Fait part d'une demande de la classe en 2 pour occuper la cour et accès à l'ancienne école de Lamure pour l'électricité pour le 13/06, pour une journée retrouvailles. *Réponse* : Les utilisateurs peuvent avoir accès à la cour, aux toilettes, prendre l'électricité. Personne (hormis un responsable) n'est autorisé à entrer dans les salles.

- François DUPEYRON :
 - Pavoisement : il est confirmé que les monuments doivent être pavés pour toutes les dates citées par la Préfecture.
- Emmanuel FONT :
 - Organise la plantation des fleurs du 22 mai : la liste des bacs, les commandes des fleurs de l'année dernière, ainsi que les prestataires lui sera fournis.
- Amandine FAYOLLE :
 - Demande des précisions sur le passage piéton de Lamure dont l'emplacement ne semble pas cohérent : à voir lors de la finalisation des travaux, est-ce lié à une obligation avec le quai bus ?
 - Porte de l'ancienne école de Lamure : très abimée. *Réponse* : A revoir si réparation utile, mais elle est condamnée, on ne peut pas rentrer dans le bâtiment
- Lucas GUINAND :
 - Fait part d'une demande pour la caserne des pompiers : demande si pics à pigeons pourraient être posés sur la caserne. *Réponse* : oui, il doit y en avoir en stock.
- Céline TURBAN LINDECKER:
 - En tant que référente de la maison de retraite, elle souhaite faire le point avant le prochain conseil d'administration
 - Fait part que la directrice de l'école publique serait favorable pour que soit récupérés les tableaux faits par les enfants et disposés sur différents lieux communaux
- Yann MALEYSSON :
 - Réunion du SYDER : n'a pas pu assister mais fait part de l'élection de Marc COSTE, nouveau président du SYDER
- Commission environnement : compte rendu par Yann MALEYSSON
 - Plantation des fleurs le 22/05 : RDV dans chaque bourg à 17h00. Il serait bien qu'il y ait un référent dans chaque bourg
- Commission Information : compte rendu par Yann MALEYSSON
 - Accès au drive : quelques comptes rendus ont été mis par les commissions
 - Commémoration du 08/05 : en cours de décision
- Commission tourisme : compte rendu par Marie Christine PONCET
 - Covoiturage solidaire : 14 passagers et 22 conducteurs sur Larajasse : 6 demandes ont été faites et réalisées, plutôt positif. La personne de la CCMDL va faire le tour des clubs des aînés afin de présenter le dispositif, ainsi que sur le marché du vendredi
 - Circuits des Gnoolus : certains parcours sont peu fréquentés. Pour les redynamiser un badge collector a été créé. A Lamure dès le 8 mai et, comme dans 5 autres communes plus tard, les chercheurs de gnoolus auront la chance de trouver un nouveau badge
 - Centre de loisirs sur Larajasse : il aura lieu du 06 au 10/07 au pôle d'animation. En faire la publicité
- Claude GOY :
 - Une 1^{ère} réunion pour présenter le projet actuel sur l'ancienne école de Lamure doit être organisée : fixée le 10/06 à 20h
 - CCMDL : élection du Président : Régis CHAMBE + 15 vices présidents, dont Franck ESSERTEL. Sa compétence sera déterminée ultérieurement.

- Rappel du pot de départ pour Chantal THIZY organisé par la Mairie qui aura lieu le 24 avril à 18h30
- Information de la fermeture de l'accueil de la Mairie les 02 et 09 mai
- Pêche à l'étang de Lafay : Les cormorans ont mangé les poissons lâchés à l'étang. Un nouvel empoissonnement de truites est prévu le 30/04. La pêche sera interdite ce jour-là.
- Cyclo des Monts organisé par la CCMDL aura lieu le 06/06, mais cette année il ne passe pas par Larajasse. Des flyers sont distribués aux enfants par le biais des écoles
- CCMDL : information pour visiter le chantier de la piscine municipal Escapad à St Laurent de Chamousset le 21/05.
- Rugby des Monts : le 17/05 à Coise : invitation officielle
- Compte rendu de la rencontre avec M. BADOIL, ARB promotion, sur les constructions sur l'ancien stade de foot : tous les terrains sont vendus, une relance de la promotion des appartements sera faite courant mai, avec une réglementation qui évolue et une offre intéressante pour les jeunes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 23h30.

Madame le Maire

Claude GOY



La secrétaire de séance

Marie Christine PONCET



Publié le